CALENDRIER FISCAL

Novembre 2023

10/11

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de septembre 2023 et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

14/11

ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

- Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2023.
- Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2023.

15/11

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'octobre 2023 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'octobre 2023 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2023 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

COURTOIS

15/11

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) ou les salaires payés au cours du 3ème trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2023. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 juillet 2023.

TVA RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION

Entre les 15 et 24 novembre 2023, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

27/11

TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION (TIC)

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour la TICFE des redevables de TICFE en rythme mensuel.

30/11

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 31 AOÛT 2023

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

TVA FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1ernovembre 2023 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

TCFE ET/OU IFER (SOLDE) : ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site impots.gouv.fr, ou en téléphonant au 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).

COURTOIS